



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau
Québec**

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Linguistic Services Division / Division des services linguistiques

Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, 5e étage

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Services formation linguistique RCN	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-191887/D	Date 2019-05-22
Client Reference No. - N° de référence du client 20191887	Amendment No. - N° modif. 005
File No. - N° de dossier 521zf.EN578-191887	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZF-521-35628	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2019-04-29	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-06-10	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Courteau, Josianne	Buyer Id - Id de l'acheteur 521zf
Telephone No. - N° de téléphone (613) 720-9517 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette modification 005 a pour but de modifier la demande d'offre à commandes (DOC) et de répondre à des questions.

Modifications

Modification 14

À l'annexe F, page 60 de 78, critère obligatoire O7: Conseillers pédagogiques **ET** à l'annexe A, page 25, section 6.11.1 Conseillers pédagogiques, **SUPPRIMER** Tableau 1 et Tableau 2 et **REPLACER PAR** le tableau 1 et le tableau 2 suivant :

Tableau 1

1. Éducation		
a) un baccalauréat d'une université canadienne reconnue		
ET		
2. Expérience en supervision		
a) depuis janvier 2010, un minimum de 2 400 heures d'expérience dans la supervision d'au moins cinq (5) ressources enseignantes en même temps.		
ET		
3. Expérience en enseignement : Une des trois options suivantes (a) b) ou c) :		
a) depuis janvier 2010, 4 800 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes;	b) Depuis janvier 2000, un minimum de 7 200 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes.	c) un minimum de 9 600 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes.

Tableau 2

1. Éducation : Une des deux options suivantes (a) ou b) :		
a) Au minimum, un baccalauréat d'une université canadienne reconnue énumérée dans la liste de l'appendice 6 de l'énoncé des travaux. Si le baccalauréat n'est pas mentionné dans cet appendice, il est de la responsabilité de l'offrant de démontrer le lien avec l'enseignement en langue seconde.	b) Au minimum, un baccalauréat d'une université canadienne reconnue ET un certificat (d'une institution canadienne reconnue) mentionné dans la liste de l'appendice 6 de l'énoncé des travaux. Si le certificat n'est pas mentionné dans cet appendice, il est de la responsabilité de l'offrant de démontrer le lien avec l'enseignement en langue seconde.	
ET		
2. Expérience en supervision		
a) Depuis janvier 2010, un minimum de 1 200 heures d'expérience dans la supervision d'au moins cinq (5) ressources enseignantes en même temps.		
ET		
3. Expérience en enseignement : Une des trois options suivantes (a) b) ou c) :		
a) Depuis janvier 2010, 3 600 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes;	b) Depuis janvier 2000, un minimum de 6 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes.	c) un minimum de 8 400 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EN578-191887/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
20191887

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
521zf.EN578-191887

Id de l'acheteur - Buyer ID
521zf
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Modification 15

À l'annexe F, page 58 de 78, au critère obligatoire O6 : Expérience en formation individuelle à temps partiel, **supprimer** :

Un maximum de dix projets de formation différents de la prestation de formation temps partiel individuelle sera pris en compte pour ce critère obligatoire. Si l'offrant cite plus de dix projets de formation, seules les dix premiers, en ordre de présentation, seront évalués.

Remplacer par :

Un maximum de 15 projets de formation différents de la prestation de formation temps partiel individuelle sera pris en compte pour ce critère obligatoire. Si l'offrant cite plus de 15 projets de formation, seuls les 15 premiers, en ordre de présentation, seront évalués.

Modification 16

À l'annexe F, page 72 de 78, au critère coté C6 : Expérience en formation individuelle à temps partiel, **supprimer** :

Les expériences de la prestation de formation individuelle à temps partiel soumises sous le critère obligatoire O6 seront utilisées pour évaluer ce critère. Si l'offrant cite plus de dix expériences de formation sous O6, seules les dix premières, en ordre de présentation, seront évaluées.

Remplacer par :

Les expériences de la prestation de formation individuelle à temps partiel soumises sous le critère obligatoire O6 seront utilisées pour évaluer ce critère. Si l'offrant cite plus de 15 expériences de formation sous O6, seules les 15 premières, en ordre de présentation, seront évaluées.

Questions et réponses

Question 19

En référence à l'étape 1 pour les groupes en anglais à temps plein, quelle est la moyenne annuelle passée du nombre de groupes en anglais (une étape) ?

Réponse 19

TPSGC est en mesure de fournir les données de l'offre à commandes précédente pour la région de la capitale nationale et non pour tout autre contrat qui pourrait inclure une formation de groupe en anglais à temps plein. Le nombre maximal de groupes à temps plein en anglais au niveau 1 au cours d'une année est de 1, certaines années avec 0. La taille du groupe pour cette formation spécifique dans le cadre de l'offre à commandes précédente était de 3 à 6 apprenants.

Question 20

Expérience du conseiller pédagogique

- D'après l'expérience requise pour un conseiller pédagogique, il semble que son expérience de l'enseignement soit plus importante que son expérience en tant que conseiller pédagogique. Par exemple, si nous avons un conseiller pédagogique qui travaille dans le domaine de la formation linguistique auprès d'employés du gouvernement fédéral depuis 12 ans et qu'il est conseiller à temps plein depuis plus de 10 ans et qu'il n'a été enseignant que pendant 2 ans, il ne serait pas admissible en vertu des conditions de la présente offre à commandes, car il n'aurait pas les 7 200 heures d'expérience en enseignement qui sont nécessaires.

N° de l'invitation - Solicitation No.
EN578-191887/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
20191887

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
521zf.EN578-191887

Id de l'acheteur - Buyer ID
521zf
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Dans la formulation, plus le conseiller pédagogique a de l'expérience, plus le nombre d'heures d'enseignement qu'il devrait consacrer à l'enseignement est élevé.

Nous pensons que si une école a un conseiller pédagogique qui a de nombreuses années d'expérience dans ce rôle (par exemple 10 ans), son expérience dans les heures d'enseignement ne devrait pas être nécessaire.

Nous vous demandons d'ajouter aux exigences du conseiller pédagogique pour être juste pour ceux qui ont des conseillers pédagogiques expérimentés et qui les ont employés à plein temps dans leur rôle au sein du personnel pendant de nombreuses années.

Réponse 20

TPSGC considère que l'expérience en enseignement des conseillers pédagogiques est essentielle. Ainsi, le conseiller pédagogique peut soutenir et conseiller les ressources enseignantes dans leurs tâches. Par conséquent, TPSGC ne modifiera pas l'expérience du conseiller pédagogique pour créer une option sans expérience en enseignement. Toutefois, les critères d'évaluation obligatoires sont modifiés dans la modification 14 ci-dessus pour permettre plus de souplesse.

Question 21

Au sujet de la question et de la réponse no 8.

- Votre réponse a suscité des inquiétudes quant à la façon dont vous vous attendez à ce qu'une école réponde et à la façon dont une école peut respecter les 35 000 heures requises dans le cadre de 10 projets.

Si une école a été retenue et qu'elle fait actuellement l'objet d'une offre à commandes pour de la formation linguistique, cela devrait compter comme un seul projet, conformément à l'offre à commandes, nous envoyons des rapports mensuels à TPSGC, qui est l'autorité responsable du projet de l'OCPR.

Si nous faisons du groupe à temps partiel ou de la formation individuelle à temps partiel dans l'offre à commandes actuelle, il semble que s'il y a un client XYZ, nous pouvons les regrouper et les compter comme projet 1, et ainsi de suite, mais seulement jusqu'à 10 projets seront comptabilisés dans les +35 000 heures requises.

Nous estimons que c'est maintenant injuste pour les écoles en ce qui concerne les OCPR actuelles, car il y a trop de contacts au sein d'un même ministère et nous ne serions pas en mesure de respecter les heures avec seulement 10 noms de contact, comme il ressort de votre réponse, que chaque nom de contact compte comme un projet (par exemple TPSGC a plusieurs agents de contrat qui font des commandes et au cours des années, plusieurs secteurs ont changé leurs agents de contrat pour diverses raisons), par conséquent nous ne pouvons regrouper TPSGC en 1 projet (car il existe plusieurs noms de contact) à TPSGC.

Si une école a consacré son espace et ses salles de classe à l'OCPR actuelle au cours des cinq dernières années et n'a pas accepté d'autres contrats parce que nous n'avions pas l'espace nécessaire pour accueillir ces groupes ou ces personnes supplémentaires, il semble que nous soyons punis pour avoir fourni ce service au fil des ans, car nous ne pouvons maintenant utiliser l'expérience pour cette soumission, car il y a 10 noms que nous pouvons utiliser pour atteindre un total de +35 000 heures, tel que requis.

Nous vous demandons de reconsidérer votre réponse à la question 8 et d'envisager une méthode qui serait équitable pour les écoles qui participent actuellement aux offres à commandes, car votre réponse semble maintenant trop avantageuse pour les écoles qui ne participent pas aux OCPR actuelles et qui ont pu offrir de la formation sous d'autres offres à commandes que nous ne pouvons offrir le service, car nous étions engagés envers les OCPR actuelles OU vous devez retirer le maximum de 10 projets pour atteindre +35 000 heures. Il se peut qu'une école doive remplir plus de 30 ou 40 formulaires de projet

N° de l'invitation - Solicitation No.
EN578-191887/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
20191887

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
521zf.EN578-191887

Id de l'acheteur - Buyer ID
521zf
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pour atteindre les 35 000 heures, car de nombreux ministères et agents de négociation des contrats envoient des commandes aux écoles pendant la durée de l'OCPR en vigueur.

Réponse 21

TPSGC aimerait préciser que les critères obligatoires exigent 5 000 (O3, O4 et O6) ou 10 000 (O5) heures d'expérience, et non 35 000 heures chacune.

De plus, le nombre minimal d'heures d'expérience exigé dans les critères cotés (C3, C4, C5 et C6) n'est qu'une (1) heure de plus que ce qui est exigé dans les critères obligatoires, p. ex. : critère coté C3, ne requiert qu'un minimum de 5 001 heures d'expérience.

Tel que mentionné dans votre question, le responsable de l'offre à commandes reçoit l'information sur les offres à commandes actuelles (numéros commençant par EN578-093429) des offrants eux-mêmes. À partir de cette information, en ayant comme référence le responsable d'une offre à commandes, l'offrant fait référence à l'information qu'il a fournie lui-même. Par conséquent, TPSGC ne modifiera pas la réponse 8.

Afin de s'assurer que le nombre minimal d'heures requises pour la formation à temps partiel soit atteint, TPSGC a déjà modifié les critères O4 et C4 (dans la modification 004) pour augmenter le nombre de projets qui peuvent être présentés pour la formation de groupe à temps partiel. Voir les modifications 15 et 16 ci-dessus qui augmentent également le nombre de projets pouvant être soumis pour la formation individuelle à temps partiel.

Question 22

Avec toutes les questions et réponses et plus de questions qui surgissent, nous demandons une date de clôture à la fin juin pour que les écoles aient le temps de préparer leur soumission.

Réponse 22

Pour le moment, le Canada ne prolongera pas la date de clôture de la demande d'offre à commandes (DOC).

Question 23

- a) Cette question s'applique à la version anglaise seulement.
- b) En outre, l'annexe A prévoit des qualifications minimales pour les évaluateurs en formation. Veuillez confirmer qu'il n'y a aucune exigence de qualification pour les évaluateurs en formation dans la proposition.

Réponse 23

- a) Cette réponse s'applique à la version anglaise seulement.
- b) Les évaluateurs en formation ne sont pas évalués dans le cadre des critères obligatoires ou cotés de la présente DOC, de sorte que les offrants n'ont pas à soumettre de renseignements sur les évaluateurs en formation dans leur offre.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EN578-191887/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
20191887

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
521zf.EN578-191887

Id de l'acheteur - Buyer ID
521zf
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Question 24

En ce qui a trait à l'expérience d'enseignement des conseillers pédagogiques, souhaitez-vous que nous démontrions un nombre d'heures global par année en y incluant les références ou une démonstration magistrale de chaque cours avec le niveau, le nombre d'apprenants ainsi que les références pour certifier que les heures ont été effectuées?

Réponse 24

TPSGC s'attend à recevoir l'expérience en enseignement des conseillers pédagogiques par cours enseigné. Cependant, l'expérience pourrait être regroupée de diverses façons (par exemple par organisation cliente, cours ou autre). L'information mentionnée dans le critère obligatoire O7 doit faire partie de l'offre, peu importe la méthode choisie pour présenter les informations :

« Pour confirmer l'expérience de chacun des conseillers pédagogiques proposés, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a) nom de l'organisation cliente;
- b) nom, numéro de téléphone et/ou adresse courriel à jour d'une personne contact, chez l'organisation cliente, qui sera en mesure de corroborer l'information fournie dans l'offre;
- c) nombre total d'heures d'expérience comme ressource enseignante pour chaque expérience en enseignement démontrée;
- d) dates de début et de fin, c'est-à-dire « de mois/année à mois/année » pour chaque expérience en enseignement démontrée;
- e) Langue seconde enseignée, ainsi que type de clientèle (adulte ou autre), pour chaque expérience en enseignement démontrée »

Question 25

Une question pour le champ 7 : critère technique obligatoire O8 Tests de placements uniformisés

L'offrant doit fournir l'outil de placement pour l'entrevue oral, notre outil est basé sur le PFL2 comme il existe en ce moment, selon l'appel d'offre à l'Annexe A les objectifs du curriculum ont changé, est-ce que l'outil de classement doit refléter les objectifs du nouveau curriculum ou nous pouvons soumettre l'outil de classement par rapport au PFL2 comme il existe en ce moment.

Réponse 25

Selon le critère obligatoire O8, l'offrant doit fournir les outils de placement uniformisés qu'il propose d'utiliser pour faire l'évaluation des apprenants. Le critère O8 ne dicte pas sur quel programme, objectifs ou autres auxquels ces outils (oral et écrit) doivent se baser.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.